

8861



SOPRORGA

03 AOUT 1995

Société Anonyme au capital de 39.479.300 Francs
Siège social : Tour Pleyel - 153 boulevard Anatole France - 93200 SAINT DENIS

R.C.S. BOBIGNY B 552 002 255

Assemblée Générale Ordinaire
du 1er mars 1995

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre-vingt quinze et le mercredi 1^{er} mars, à 15 heures, l'actionnaire de la société SOPRORGA, société anonyme au capital de 39.479.300 Francs divisé en 394.793 actions de 100 Frs chacune, toutes entièrement libérées, a pris les décisions suivantes en Assemblée Générale Ordinaire, 153 boulevard Anatole France - 93200 Saint Denis, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration, suivant lettre adressée à l'actionnaire en date du 13 février 1995.

Conformément à la loi, le Commissaire aux Comptes a été convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date également du 13 février 1995.

Le CABINET B. MONTAGNE, A. AMIC et ASSOCIES, Commissaire aux Comptes s'est fait excuser.

Il a été adressé une feuille de présence qui a été signée par l'actionnaire présent en entrant en séance.

Monsieur René Chabannes préside l'Assemblée.

Madame Sylvie Cabanes est désignée comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte.

Il constate, d'après la feuille de présence, arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que l'actionnaire présent ou représenté possède trois cent quatre-vingt quatorze mille sept cent quatre-vingt treize actions, soit la totalité du capital social, et que l'assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer comme assemblée générale ordinaire.

Sont déposés sur le bureau à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- les doubles de lettre de convocation adressée à l'actionnaire,
- le double de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ainsi que la fiche de recommandation et avis de réception,
- la feuille de présence signée de l'actionnaire présent,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions, les renseignements visés par l'article 135-5° du décret du 23 mars 1967,
- la liste des administrateurs,
- la liste des actionnaires.

Le président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à la disposition de l'actionnaire, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion et que les formules de procuration adressées à l'actionnaire étaient accompagnées des documents prévus par le décret du 23 mars 1967.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de nouveaux administrateurs.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel Administrateur :

Monsieur Bernard BROCARD, demeurant
26 rue Auguste Renoir
95580 Margency

en remplacement de Monsieur Raymond ORTAL, démissionnaire,

pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel Administrateur :

Monsieur le Dr Wilhelm SIMSON
SKW Trostberg Aktiengesellschaft
Dr Albert Frank Str. 32
83308 Trostberg
Allemagne

en remplacement de Madame Marie Hélène LAIMAY, démissionnaire,

pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel Administrateur :

Monsieur Klaus Jürgen SCHULZ,
SKW Trostberg Aktiengesellschaft
Dr Albert Frank Str. 32
83308 Trostberg
Allemagne

en remplacement de Monsieur Jean Claude LEROY, démissionnaire,

pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel Administrateur :

Monsieur le Dr Heinz-Rüdiger VOLLBRECHT,
SKW Trostberg Aktiengesellschaft
Dr Albert Frank Str. 32
83308 Trostberg
Allemagne

en remplacement de Monsieur Raymond MULLER, démissionnaire,

pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel Administrateur :

Monsieur Jean-Yves COGREL, demeurant :
Chemin de Kernous
29900 Concarneau

en remplacement de la Société SANOFI BIO INDUSTRIES, démissionnaire,

pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

SIXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités que besoin sera.

*

*

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture a été signé par les membres du bureau.

CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by a horizontal line.